

**MAIRIE D'ORTHEZ**

**EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal**

**SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2023**

\*\*\*\*\*

**Présents** : M. HANON, maire-président, MM. GROUSSET, DESPLAT, BOUNINE, Mme ROUSSET-GOMEZ, M. SENSEBE, Mme DE MORO, M. LABORDE, adjoints, Mme PICHAUREAU, MM. ARENAS, ETCHEBERTS, Mme LABORDE, MM. DUPOUY, CARRERE, WILS, VIVES, Mmes BOUBARNE, LAMAZERE, M. COSTEDOAT, Mmes DARSAUT, MARQUEHOSSE, M. RAMALHO, Mmes JANNEL, MUSEL, MM. BERGES, DELTEIL, LABENNE, MELIANDE

**Absents mais ayant donné pouvoir** : Mmes LEMBEZAT (pouvoir à M. DESPLAT), BAYLE-LASSERRE (pouvoir à Mme ROUSSET-GOMEZ), Mmes FOURQUET (pouvoir à Mme LABORDE), DOMBLIDES (pouvoir à M. MELIANDE), M. CONEJERO (pouvoir à Mme MUSEL)

**Secrétaire de séance** : Mme ROUSSET-GOMEZ

---

**23 – 107 - SDIS 64 - MISE A DISPOSITION A TITRE GRATUIT DE LA PISCINE MUNICIPALE**

**Rapport présenté par Monsieur BOUNINE, maire-adjoint :**

Dans le cadre de leurs missions, les sapeurs pompiers du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Pyrénées-Atlantiques (SDIS 64) se doivent de maintenir leur condition physique par une pratique sportive régulière.

A ce titre, il leur est nécessaire de pouvoir bénéficier des installations sportives de la piscine municipale d'Orthez.

Le projet de convention ci-joint, conclu entre la commune d'Orthez/Sainte-Suzanne et le SDIS 64, définit les modalités de cette mise à disposition, consentie à titre gratuit.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire à signer la convention jointe.**

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 26 septembre 2023  
Et tous les membres présents ont signé  
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

**Le Maire d'ORTHEZ,  
Emmanuel HANON**



**Publiée le**